Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_123-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 24 juin 2026 Publication de la convocation le : 25 juin 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Sandrine PAUL a donné procuration à M. Jérémy CLOAREC
M. Jean-Yves MORVAN a donné procuration à Mme Carine THOMAS
M. Paul LADMIRAULT a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Jérémy CLOAREC
Date de transmission au contrôle de légalité : 07 JUIL. 2026
Date de publication : 07 JUIL. 2026

Délibération n° 2026-123 : Plan de financement appel à projet du Conseil Départemental du Finistère pour l'accessibilité des plages
Rapporteur : M. Christian NEVEU

Monsieur le maire expose à l'assemblée :
Le conseil départemental du Finistère a lancé un appel à projet pour l'accessibilité des plages aux personnes en situation de handicap. La commune a reçu pour cela un courrier du département du Finistère.

La commune a répondu à l'appel à projet en proposant l'acquisition de tapis d'accessibilité et de mobilité pour la plage de Trescadec. Le coût présenté comprend les tapis mais aussi les kits d'ancrage, outillages divers et frais de livraison.

Vu la délibération DE2026-065 fixant les délégations au maire par le conseil municipal, et notamment l'article 26 qui autorise le maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets communaux,
Vu l'avis favorable de la commission travaux, voirie et circulation du mardi 5 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_123-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montants € HT	RECETTES	Montants en %	Montants € HT
Acquisition de tapis d'accessibilité : achat de matériel et éléments de pose	14 551,00 €	CD29 - Appel à projet Accessibilité des plages 2026	80%	11 640,80 €
		Autofinancement	20%	2 910,20 €
TOTAL DEPENSES	**14 551,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**100%**	**14 551,00 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte du dépôt d'une demande de subvention au titre de l'appel à projet du conseil départemental du Finistère – Accessibilité des plages 2026 ;
- Autoriser Monsieur le maire à transmettre le plan de financement prévisionnel ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Jérémy CLOAREC